

Procès-Verbal
Conseil Municipal
1^{er} juillet 2024

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 19
Représentés : 03 Voix délibératives totales : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} juillet à 20 heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre, sous la Présidence de **Monsieur David BELVAL, Maire.**

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Adjoints au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, Mme Françoise CHASSEING, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, Mme Karen DYS, Mme Véronique FAY, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME, membres du Conseil municipal.

EXCUSÉE

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

M. Jérôme GRUAIST donne pouvoir à M. Laurent GUYARD.

Mme Ingrid LACAU donne pouvoir à M. David BELVAL

Mme Delphine MALLARD donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 18h00, et donne lecture des excusés et des pouvoirs.

Mme Teresa BELGHERBI est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant le renouvellement de notre adhésion au groupement d'achat d'électricité du SE60.

Après validation de l'assemblée, Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 2 avril 2024.
2. Rendu compte des décisions prises par monsieur le Maire en vertu de sa délégation prévue à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.
3. Désignation des Jurys d'assises.
4. PV transfert comptable au Clermontois du pôle de santé.
5. Répartition financière Festi-jazz 2024.
6. Subvention associations.
7. Facturation EDF de REB.
8. Groupement d'achat SE60
9. Questions diverses.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 2 avril 2024

Sans autre remarque, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Rendu compte des Décisions

En application de l'article L2122-22, Monsieur le Maire rend compte, des Décisions prises en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le Conseil municipal, celui-ci liste donc les 2 Décisions prises depuis le dernier Conseil :

- Décision DEC.2024-05 concernant une demande de subvention – défense incendie bâtiments scolaires (77 000 €).
- Décision DEC.2024-06 concernant une demande de subvention pour des études sur la restauration de l'église Saint-Lucien de Bury avant-projet et demande de travaux. (68 000 €).

Désignation des Jurés d'assises 2025

Monsieur le Maire rappelle que le tirage au sort s'effectue sur la liste des électeurs de la commune, les opérations de tirage au sort sont à effectuer autant de fois qu'il y a de jurés à désigner et en nombre triple à celui mentionné dans l'arrêté préfectoral, donc 6 pour Bury. À l'issue du tirage au sort, Monsieur le Maire liste les résultats :

1. Mme LEFEVRE Marinette (nom d'usage : PREVOST).
2. Mme FELTIN Martine (nom d'usage : MALICET).
3. M. DORION Romuald.
4. M. RIGAUX Pascal.
5. M. DUBRAY Christophe.
6. M. DROUART Jonathan.

Sans autre question, la désignation des jurés d'assises 2025 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

PV transfert comptable au Clermontois du pôle de santé

Il s'agit sur ce point de concrétiser comptablement le transfert du pôle de santé à la Communauté de Communes du Clermontois.

Comptablement, une fois le PV signé par les différentes parties :

- La commune devra annuler les mandats constatant les échéances d'emprunt.
- Le Clermontois pourra constater les échéances d'emprunts transférées par Bury, et les suivantes.
- Le Clermontois pourra lever les loyers si des avenants aux baux ont été rédigés.

Sans autre question, le procès-verbal de transfert comptable est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Répartition financière Festi-jazz 2024

Pour l'édition 2024, 490 personnes ont participé au Festi'Jazz des 2 rivières (5 concerts).

Sachant que la commune de Bury a intégralement pris en charge l'organisation technique et financière du festival, Monsieur le Maire propose de demander les participations suivantes :

- Cambronne-sous-Clermont pour 78,08 €
- Mouy pour 244,66 €
- Neuilly-sous-Clermont pour 57,26 €

Il est à noter que les subventions à hauteur de 12 588 € ont permis de fortement limiter l'impact budgétaire de cet évènement.

Pour 2025, comme Bury continuera à gérer cette opération, les nombreuses heures de Mme Tampigny consacrées à l'organisation seront ajoutées aux charges dues par les autres communes. Par ailleurs, Monsieur le Maire souhaite pour l'année prochaine que l'organisation matérielle du Festi-jazz soit équitablement partagée entre toutes les communes.

Sans autre question, cette répartition financière est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Subvention association

En complément des subventions déjà accordées lors de notre Conseil du 2 avril, Monsieur le Maire propose de valider deux nouvelles demandes, d'une part de l'association « Foot Loisir Bury » qui fonctionne très bien avec beaucoup d'adhérents et qui demande une subvention de 1 000 euros pour acheter du matériel, d'autre part, les pompiers demandent pour leur association des « jeunes pompiers » une subvention de 300 €.

Sans autre question, ces demandes de subventions sont accordées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Facturation EDF de REB

Il a été convenu avec REB que l'association devait reprendre à sa charge la consommation électrique des locaux dont elle est locataire. Toutefois, le transfert n'a pu se faire sur le premier semestre 2024, Engie a donc facturé la commune à hauteur de 3 802,42 €, somme que Monsieur le Maire propose de récupérer auprès de REB. Mme Dextre a régularisé la situation au 1^{er} juillet 2024.

Sans autre question, le principe de facturer REB à hauteur de sa consommation électrique est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Groupement d'achat SE60

Monsieur le Maire explique que depuis 2015 et la fin progressive des tarifs règlementés de vente d'électricité et de gaz, le SE60 est devenu coordonnateur de groupement de fourniture de gaz et d'électricité. Ces groupements ont permis de mutualiser l'expertise sur des achats qui se sont nettement complexifiés depuis ces dernières années et de contenir des hausses de prix.

Les anciennes conventions d'adhésion n'étant plus adaptées, le SE60 a acté la création d'un nouveau groupement unique d'achats d'énergies à compter de 2024 pour un début de fourniture au 1^{er} janvier 2026. Aujourd'hui ce groupement totalise plus de 400 adhérents en électricité et 100 pour le gaz. Afin de garantir un prix intéressant, SE60 achète l'électricité de façon anticipée au moins un an à l'avance permettant de s'affranchir de la volatilité du marché et des aléas géostratégiques.

Il est donc proposé à l'assemblée :

- D'adhérer au groupement d'achat d'énergies coordonné par le SE60 pour l'acheminement et la fourniture en électricité.
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération.
- D'autoriser le maire à signer la convention constitutive du groupement.

Sans autre question, le principe de l'adhésion à SE60 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Questions diverses

Monsieur le Maire salue la réussite des deux kermesses organisées le mois dernier (une à Saint-Epin et une sur le stade) et remercie les deux associations de parents d'élèves pour leur efficacité.

Le projet de transformation de la maison rue Pillon Crouzet en restaurant ne pourra se concrétiser suite à la défection d'une personne soi-disant intéressée sans explication particulière. Plusieurs mois ont été malheureusement perdus.

La parole est donnée ensuite aux Conseillers municipaux :

Mme Véronique DELABROY

- Pour nos aînés, il est envisagé de faire une sortie sur la journée avec la prise en charge par la commune d'un bus. Le programme pourrait être la visite de la cathédrale de Beauvais et l'après-midi la visite de Gerberoy.
- Au niveau des pass-permis, 4 sont prévus en juillet, 2 au service jeunesse et 2 au service technique.

M. Laurent GUYARD

- M. GUYARD revient sur l'organisation du festi-jazz et de l'après-midi sportive qui a bien fonctionné malgré un temps maussade. Par contre grand succès pour la fête de la musique avec plus de 400 personnes et de belles prestations musicales.
- Le guide de « la rentrée associative » a été édité regroupant toutes les associations de Bury.
- Vendredi prochain organisation d'un cinéma de plein air au stade avec un petit concert juste avant.
- Tenue du forum des associations le 14 septembre dans la salle d'activités et le parc derrière cette salle.
- Le 21 septembre, opération « Nettoyons la nature » et en soirée, projection d'un moyen métrage.
- Organisation par un collectif d'associations « d'octobre rose » le 13 octobre.

M. Jean-Pierre AUTIN

- Tenue des auditions des jeunes de l'association AMB devant plus de 50 personnes.

Mme Françoise CHASSEING

- Mme CHASSEING pointe le succès de la brocante organisée à Saint-Claude par l'association des parents d'élèves et soumet l'idée de relancer une section « comité des fêtes » à Saint-Claude.
- Elle félicite le service technique pour l'entretien des entrées de Bury et des cimetières.

M. Sylvain GALY

- Celui-ci revient sur l'inauguration de la RPA avec beaucoup de personnalités politiques et institutionnelles, c'était un moment convivial et agréable. La gestion initiée par les Compagnons du Marais fonctionne très bien consistant à faire cohabiter nos aînés avec des personnes en difficulté sociale. La mairie a des retours plus que positifs de nos anciens.

M. Cyril GOULARD

- Organisation de la cérémonie de passage des grandes sections au CP et des CM2 en 6^e. Le SIRS a financé pour chaque enfant concerné du matériel scolaire.
- Les effectifs scolaires restent quasiment identiques sur les écoles du SIRS avec 6 enfants en plus (32 élèves à Saint-Claude, 19 élèves à Rousseloy et 16 élèves à Saint-Epin).
- Sortie à Amiens financée par le SIRS.

Mme Nadia PIAI

- Organisation d'un repas suivi d'un feu d'artifice à Mérard le 14 septembre.

Sans autre question, monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 25

Procès-verbal approuvé en séance, le 1^{er} octobre 2024

<p>Le Président de séance David BELVAL Maire de Bury</p> 	<p>La secrétaire de séance Mme Teresa BELGHERBI Conseillère municipale</p> 
--	---